

BAPE

Projet de réaménagement de la cellule no 6  
au centre de traitement Stablex à Blainville

Mémoire déposé par la MARE

([Mouvement d'action régional en environnement](#))



Rédaction : Martin Legault

Révision et présentation au BAPE : Sylvie Clermont et Carole Larocque

[mouvement.mare@gmail.com](mailto:mouvement.mare@gmail.com)

Juin 2023

## **Présentation du MARE**

Nous sommes un mouvement citoyen qui s'appuie sur plus de 450 membres bénévoles et sommes actuellement actifs dans les MRC de Roussillon, Haut-Saint-Laurent, Jardins de Napierville, Beauharnois-Salaberry, Vaudreuil-Soulanges, Deux-Montagnes ainsi que dans la partie ouest de l'île de Montréal, à Laval et dans les Laurentides.

Notre objectif : venir en aide aux individus, groupes citoyens, organismes et municipalités, en nous impliquant concrètement dans plusieurs dizaines de campagnes d'action annuellement, afin de faire face à la crise environnementale actuelle.

Nous sommes, entre autres, activement impliqués dans la protection des écosystèmes grâce au Réseau de protection des milieux naturels du MARE qui vient en aide aux groupes citoyens souhaitant protéger ces milieux.

## Crise environnementale

L'humanité fait face, actuellement, aux plus grands défis de son histoire. En effet, nous ressentons déjà les nombreux impacts de la crise climatique qui a débuté : feux de forêts, inondations, sécheresses, manque d'eau potable, diminution des rendements agricoles, hausse du niveau des océans, phénomènes météorologiques extrêmes incluant ouragans, derecho, précipitations abondantes en lien avec des rivières atmosphériques, tempête de verglas ...

Au rythme actuel, le seuil de +1,5°C de la température mondiale moyenne annuelle du globe par rapport aux valeurs préindustrielles au-delà duquel le réchauffement planétaire risque de s'emballer pourrait être atteint aussi rapidement qu'en 2030 selon le dernier rapport du GIEC. <sup>(1)</sup>

En parallèle à cette crise climatique, la crise de la biodiversité a elle aussi débuté. Nous semblons être entrés dans la 6<sup>e</sup> extinction de masse qu'a connues notre planète. On estime qu'environ 1 million d'espèces animales et végétales sont aujourd'hui menacées d'extinction, notamment au cours des prochaines décennies, ce qui n'a jamais eu lieu auparavant dans l'histoire de l'humanité. <sup>(2)</sup>

Ici aussi, à force de voir disparaître des espèces dans les différents réseaux trophiques, les scientifiques craignent un effet de seuil au-delà duquel un effondrement généralisé des écosystèmes pourrait se produire.

Ces 2 crises, intimement interreliées, mettent en danger l'existence même de la civilisation humaine.

**Et pendant ce temps, que fait-on ? On se questionne, dans le cadre de ce BAPE, sur la possibilité de permettre l'enfouissement de quantités énormes de déchets industriels au cœur d'une tourbière d'une grande richesse en biodiversité...**

## **Importance des milieux humides**

Les milieux humides (marais, marécages, tourbières) ont longtemps été considérés comme des écosystèmes de peu de valeur. Parce qu'on ne pouvait les utiliser pour l'agriculture ou la foresterie et que le développement immobilier n'y est pas possible sans remblayage ou drainage, ces milieux nous semblaient inutiles.

Il n'est pas étonnant, dans ces circonstances, qu'au Québec 40 à 80% des milieux humides en zones agricoles et urbaines aient disparu depuis le début de la colonisation. <sup>(3)</sup>

Aujourd'hui, nous comprenons beaucoup mieux l'importance immense de ces terres humides. Ou, du moins, nous devrions la comprendre !

Une tourbière comme celle de Blainville fournit effectivement des services écosystémiques nombreux et importants.

- Réduction des risques d'inondation.
- Réduction des risques de sécheresse.
- Filtration des polluants de l'eau.
- Réduction de l'érosion.
- Habitat de nombreuses espèces.
- Zone de recharge aquifère.
- Lutte contre le réchauffement climatique par la séquestration du carbone atmosphérique.

*« La tourbière de Blainville était autrefois un grand lac, estimé à plus de 6000 ans d'âge. Arrivé au bout de sa vie, les mousses de sphaigne ont pris le dessus. C'est ainsi que la grande Tourbière de Blainville s'est construite, après des milliers de saisons, à braver le froid, à accumuler les couches de tourbe de sphaigne. Après avoir accueilli des colonies entières d'animaux et de végétaux. » <sup>(4)</sup>*

## **Demandes de Stablex**

C'est, en partie, dans cet écosystème d'une grande richesse que la compagnie Stablex souhaite pouvoir déplacer une 6<sup>e</sup> cellule servant à enfouir des déchets toxiques, ce qui lui permettrait de doubler sa capacité actuelle !

On parle ici d'une capacité totale de 13 millions de tonnes de matières dangereuses et de la destruction directe de 52 hectares de forêt et de 9 hectares de milieux humides d'une grande biodiversité. <sup>(5)</sup> On nous annonce une structure atteignant 22 mètres de hauteur, ce qui équivaut à un immeuble de 8 étages.

## **Loi sur la protection des milieux humides**

Depuis 2017, la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* a comme objectif « aucune perte nette » de milieux humides.

Bien que l'esprit de la loi soit très bien orienté, la possibilité de verser une compensation, souvent monétaire, à un fonds pour financer des programmes de création et de restauration des milieux humides semble représenter une faille majeure.

En effet, le quotidien La Presse qualifiait, en octobre dernier, de fiasco environnemental la protection des terres humides au Québec : « *En l'espace d'un an, 3,8 km<sup>2</sup> de milieux humides ont été détruits au Québec (pour une période de 12 mois se terminant à la fin mars 2022).*

*De ces milieux humides, on en retrouve près de la moitié (1,8 km<sup>2</sup>) dans les régions de la Montérégie, des Laurentides, de Laval, de Chaudière-Appalaches et du Centre-du-Québec. Or, on sait à quel point dans le Sud du Québec, ces milieux se font rares et toute perte est lourde de conséquences.*

*Moins de 3 % des quelque 100 millions recueillis pour compenser pour la destruction des milieux humides depuis cinq ans ont été réinvestis pour en créer de nouveaux ou en restaurer, comme prévu.*

*C'est un vrai fiasco.*

*C'est la démonstration que le système mis sur pied il y a cinq ans dans le but de freiner la destruction des milieux humides ne fonctionne pas. » <sup>(6)</sup>*

Comment, dans ces circonstances, peut-on se dire qu'il est correct de permettre à Stablex de détruire davantage de milieux humides dans le sud du Québec en s'en remettant tout simplement au système de compensation monétaire ?

### **Cibles de la COP15**

La COP15 qui a eu lieu à Montréal en décembre dernier avait, entre autres, pour but de mettre un terme à l'extinction des espèces menacées par l'humain et de diviser par dix le taux d'extinction de toutes les espèces d'ici à 2050.

Pour y parvenir, 23 cibles devront être atteintes d'ici 2030, incluant :

- la protection de 30 % des terres et des océans de la planète,
- la restauration de 30% des écosystèmes terrestres et marins affaiblis par l'activité humaine,
- la réduction à un niveau proche de zéro de la perte de zones d'une grande importance pour la biodiversité et d'une grande intégrité écologique. <sup>(7)</sup>

Si l'on souhaite réellement atteindre ces cibles, il est plus que temps de cesser toute destruction de milieu naturel et de se retrousser les manches afin de protéger les milieux restants tout en restaurant les écosystèmes affaiblis.

### **Règlement de contrôle intérimaire de la CMM**

La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), au printemps 2022, a fait preuve de courage en adoptant un Règlement de contrôle intérimaire (RCI 2022-96) afin de l'aider à préserver les milieux naturels d'intérêt identifiés sur son territoire. <sup>(8)</sup> Ceci lui a permis de protéger (de façon temporaire, pour l'instant) 23,6% de son territoire plutôt que les 10,1% qui l'étaient avant l'adoption du RCI.

Malgré cela, on est encore loin du 30% demandé d'ici 2030 lors de la COP15.

Il est à noter que la moitié du territoire de la 6<sup>e</sup> cellule projetée de Stablex est incluse dans ce RCI adopté par la CMM !

Nous croyons que le rapport du BAPE doit tenir compte de cela. Le temps n'est plus à la destruction, mais à la restauration des écosystèmes et la situation est urgente. Chaque hectare de milieu naturel détruit affecte considérablement l'atteinte de la cible de protection de 30 % du territoire du Grand Montréal.

### **Autres raisons de dire non à cette demande**

De nombreuses autres raisons de dire non à la demande de Stablex auraient pu être analysées dans le cadre de ce mémoire :

- Fiabilité du procédé Sealosafe et abandon de celui-ci ailleurs dans le monde
- Risques de contamination des bassins versants et de l'eau potable
- Proximité des résidences
- Risques pour la santé humaine
- Garantie du caractère « permanent » de l'enfouissement (membranes et stabilisation) ?
- Importation de déchets de l'Ontario et des États-Unis
- Procédé de caractérisation des déchets enfouis
- Suivi adéquat de prélèvements et d'analyses faits par un laboratoire indépendant
- Proximité du territoire agricole

Les délais extrêmement serrés imposés par le déroulement habituel d'un BAPE (on parle ici d'une 20aine de jours entre la première partie de l'audience publique et la date limite pour le dépôt du mémoire) qui ne favorisent aucunement la participation des mouvements citoyens reposant uniquement sur l'action bénévole ne nous ont pas permis de pousser plus loin l'analyse de ces autres aspects.

Nous espérons que d'autres groupes ou citoyens le feront, car une vision globale de ce dossier est essentielle.

## **Demande du MARE**

Pour qu'un projet impliquant la destruction ou la perturbation d'un milieu humide puisse être accepté au Québec, il faut démontrer qu'il est impossible de réaliser le projet ailleurs sur le territoire ou prouver que la nature même du projet nécessite qu'il soit réalisé à cet endroit précis. <sup>(9)</sup>

À notre avis, cela n'est absolument pas le cas ici.

**La demande du MARE est donc claire si l'on souhaite un minimum de cohérence :**

**Le projet de réaménagement de la cellule no 6 au centre de traitement Stablex à Blainville doit être refusé. Il ne peut s'agir ici d'accepter ce projet en ne lui appliquant que quelques modifications, car l'enjeu est trop important.**

La demande de Stablex de continuer à empiéter sur la nature afin d'enfouir des matières dangereuses va totalement à l'encontre des objectifs à atteindre si l'on souhaite faire face efficacement aux crises climatiques et de la biodiversité. Cette demande semble dater d'une autre époque et doit être refusée catégoriquement.



## **Références**

- 1) Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. AR6 Synthesis Report : Climate Change 2023. <https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-cycle/>
- 2) Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques. Communiqué de presse: Le dangereux déclin de la nature : Un taux d'extinction des espèces « sans précédent » et qui s'accélère. (5 mai 2019). <https://www.ipbes.net/news/Media-Release-Global-Assessment-Fr>
- 3) Centre québécois du droit pour l'environnement. La protection des milieux humides et hydriques. <https://www.cqde.org/fr/sinformer-nouvelle/protection-des-milieux-humides-et-hydriques/la-protection-des-milieux-humides-et-hydriques/>
- 4) Carnivorex. La Grande Tourbière de Blainville, un joyau écologique en péril – Suggestion de projet environnemental. (13 octobre 2022). <https://carnivorex.com/fr/grande-tourbiere-de-blainville/>
- 5) Radio-Canada. Un cimetière de déchets dangereux veut s'étendre dans les Laurentides. (20 avril 2023). <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1972658/bape-stablex-residus-dangereux-industriels-blainville>
- 6) La Presse. Un autre fiasco environnemental. (28 octobre 2022). <https://www.lapresse.ca/debats/editoriaux/2022-10-28/protection-des-milieux-humides/un-autre-fiasco-environnemental.php>
- 7) Nations unies. COP15 : un accord « historique ». <https://unric.org/fr/cop15-un-accord-historique/>
- 8) Communauté métropolitaine de Montréal. Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté métropolitaine de Montréal concernant les milieux naturels. (16 juin 2022). <https://cmm.qc.ca/documentation/reglements/controle-interimaire-rci-2022-96/>
- 9) Radio-Canada. Québec faillit à protéger les milieux humides et à compenser leur perte. (26 avril 2023). <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1974400/milieux-humides-lacunes-rapport-commissaire-developpement-durable>